

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 juillet 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 13 juillet 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Slovénie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre que M. Branko Lukovac, Ministre des affaires étrangères de la République du Monténégro, a adressée au Président du Conseil de sécurité au sujet de la représentation de la République du Monténégro dans les relations internationales (voir annexe). Un aide-mémoire du Gouvernement monténégrin sur la question et un rappel de certains faits concernant l'histoire du pays sont joints à la lettre (voir appendices).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Samuel **Žbogar**

Annexe de la lettre datée du 13 juillet 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président du Conseil de sécurité a fait distribuer, le 21 juin 2000, un document officiel intitulé « Le Monténégro et la crise dans les Balkans » (S/2000/611), qui reflète certaines vues du Gouvernement monténégrin sur les problèmes de la région et les relations entre le Monténégro et la Serbie. Au paragraphe 6 de l'annexe de ce document, il est indiqué notamment que « ... le Gouvernement monténégrin n'accepte pas que les dirigeants serbes et leurs représentants et services politiques et diplomatiques abusent de l'Administration de la République fédérale de Yougoslavie et représentent la politique et les intérêts du Monténégro. Ceux-ci ne pourront à l'avenir s'exprimer au nom de l'État du Monténégro ... Le Monténégro exposera, représentera et défendra sa politique et ses intérêts en toute indépendance, et en informera les autres pays et les organisations internationales directement ou par l'intermédiaire de ses représentants à ce dûment habilités ».

Comme nous estimons que certaines précisions s'imposent, nous vous faisons tenir ci-joint un aide-mémoire du Gouvernement monténégrin exposant les raisons de cette décision et rappelant certains faits de l'histoire du Monténégro, pour examen en conjonction avec le document officiel susmentionné.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses pièces jointes comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Branko **Lukovac**

**Appendice I à la lettre datée du 13 juillet 2000,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Aide-mémoire du Gouvernement monténégrin

Le Monténégro, ayant été l'une des républiques constituantes de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie, jouit du statut d'État depuis des siècles. Dans des conditions particulières, après la Première Guerre mondiale, en tant que royaume, il a d'abord été annexé par la force puis intégré au nouvel État des Serbes, des Croates et des Slovènes, devenu par la suite le Royaume de Yougoslavie; avec la flambée du fascisme, cet État s'est effondré au début de la Seconde Guerre mondiale, le Monténégro est ensuite devenu membre de la nouvelle Yougoslavie (connue sous le nom de « République fédérative socialiste de Yougoslavie »), en tant qu'État composé de nations et de membres égaux, en 1945. Cet État a été dissous en 1991 et 1992, après que les projets et les forces hégémonistes et nationalistes eurent prévalu. En avril 1992, le Monténégro et la Serbie ont formé la République fédérale de Yougoslavie, en tant que fédération composée de deux États égaux. Toutefois, l'ex-Yougoslavie s'est rendue tristement célèbre, pendant toutes les années 90, pour les guerres qui se sont déroulées sur son territoire (en Slovénie et en Croatie, dès 1991 et 1992); ensuite en Bosnie jusqu'à la fin de 1995; et finalement au Kosovo où la communauté internationale s'efforce toujours d'instaurer la paix et la sécurité pour tous les citoyens.

La vie dans l'État commun, la République fédérale de Yougoslavie, n'a jamais permis au peuple monténégrin de réaliser ses aspirations à un statut égal, ainsi qu'à la primauté des valeurs et orientations démocratiques, et des principes du droit, au relèvement économique, aux réformes et à la prospérité, ou à la coopération avec le monde extérieur, au renforcement des relations de bon voisinage et à l'élargissement des processus d'intégration. La situation du Monténégro au sein de l'État commun s'est dégradée, notamment après les élections présidentielles et législatives de 1997 et 1998, lorsque les forces représentant les réformes démocratiques et économiques et une orientation pro-européenne ont réussi à l'emporter. C'est la raison pour laquelle les autorités serbes n'ont jamais reconnu les résultats du scrutin et se sont opposées à la formation d'organes de l'État fédéral commun, qui seraient fondés sur la volonté majoritaire des citoyens du Monténégro. Elles ont par contre nommé leurs partisans et sympathisants politiques, qui sont actuellement dans l'opposition au Monténégro, pour représenter le pays auprès des organes fédéraux. Naturellement, une telle mesure ne pouvait être acceptée par les dirigeants démocratiquement élus, le Gouvernement monténégrin et ses organes. En fait, depuis lors, le Monténégro n'a pas accès aux autorités fédérales; il ne participe pas à leurs travaux et, de ce fait, ne les accepte pas en tant qu'autorités communes, et ne reconnaît pas leur légitimité.

En outre, les autorités fédérales ainsi constituées ont été utilisées non seulement contre la volonté des autorités monténégrines légales mais aussi contre le Monténégro, en vue de son affaiblissement économique et général, de sa déstabilisation politique et du renversement du gouvernement démocratiquement élu, et afin de poursuivre les tentatives visant à provoquer des conflits internes ou une guerre civile. On trouvera ci-après quelques exemples illustrant ces manoeuvres :

a) Les négociations concernant la crise du Kosovo, qui ont échoué et entraîné les bombardements de l'OTAN, ont été tenues en l'absence de représentants des autorités monténégrines. Le Conseil de défense suprême a adopté des décisions sans la participation du Président du Monténégro, lesquelles ont eu de lourdes conséquences, entraînant des pertes en vies humaines et des dégâts matériels, et affectant l'activité économique et générale et le développement du Monténégro, ainsi que sa coopération internationale. Évidemment, ce sont les populations du Kosovo, y compris la population serbe elle-même, qui ont enduré et continuent d'endurer les souffrances les plus tragiques. Outre le fait qu'elle a causé des pertes humaines et matérielles, l'armée yougoslave a été utilisée abusivement pour tenter d'usurper certaines fonctions des autorités gouvernementales du Monténégro;

b) Les représentants des autorités monténégrines ont été destitués de leurs fonctions dans toutes les institutions de l'État fédéral et les travaux de ces organes sont principalement orientés contre les intérêts du Monténégro. C'est le cas de nombreux organes fédéraux : défense, intérieur et affaires étrangères, finances, commerce extérieur, douanes et banque centrale. Ainsi, par exemple :

i) La Banque centrale, aux opérations de laquelle ne participe aucun représentant monténégrin, a continué la mise en circulation de billets, affectant notamment la sécurité économique et sociale et la stabilité politique du Monténégro;

ii) Les sociétés monténégrines n'ont pas obtenu de licences d'importation et d'exportation, ce qui a paralysé leurs opérations normales;

iii) Les organes fédéraux n'ont pas utilisé les recettes douanières pour remplir leurs obligations envers le Monténégro;

iv) Des initiatives ont été prises, concernant l'adhésion à certaines alliances internationales, contre la volonté du Monténégro et ses intérêts;

v) L'armée yougoslave a été utilisée contre les intérêts du Monténégro, pour exercer des pressions et user de menaces contre ses institutions; interrompre ses échanges commerciaux et suspendre ses relations de bon voisinage; en tant que service de propagande de Belgrade en direction du Monténégro; et pour entraîner des formations paramilitaires pouvant être utilisées contre le Monténégro;

vi) Les autorités judiciaires communes doivent servir les intérêts partisans et politiques de la Serbie et travailler sous ses ordres;

c) En 1998, le Gouvernement fédéral a cessé de verser au Monténégro la contribution au titre du régime d'assurance-retraite à prélever sur les fonds communs du budget fédéral, comme il en a l'obligation;

d) Depuis déjà un certain temps, les autorités fédérales compétentes refusent d'octroyer des autorisations de survol aux appareils chargés de transporter des touristes étrangers à destination du Monténégro ou de hautes personnalités étrangères pour des entretiens avec des membres du Gouvernement monténégrin;

e) Par ailleurs, face aux mesures prises par le Gouvernement monténégrin afin de protéger la sécurité économique et sociale de ses citoyens, le Gouvernement serbe a bloqué toutes les opérations de paiement et suspendu les échanges de produits avec le Monténégro il y a plusieurs mois; on se souviendra que le Monténégro

achetait plus de 70 % de ses produits alimentaires de base et plus de 80 % des médicaments sur le marché serbe et que de nombreuses entreprises ont été structurées de manière à répondre aux besoins de ce marché et étaient ainsi presque entièrement tributaires des échanges avec la Serbie.

Compte tenu des graves violations de la Constitution et de l'utilisation de nombreuses institutions fédérales à des fins abusives, le Monténégro a été contraint de prendre des mesures pour protéger ses intérêts, son économie et ses ressortissants, comme il a déjà été indiqué. Pour ces raisons, il a pris le contrôle des activités dans les secteurs suivants : commerce extérieur et importation et exportation de biens et services; assurances et garantie des investissements; coopération en matière de production et coentreprises; système d'imposition; douanes; contrôle des frontières avec les autres pays; opérations monétaires par la légalisation du deutsche mark comme monnaie ayant cours légal au même titre que la monnaie locale, le dinar. Les attaques systématiques portées contre l'économie et l'ensemble des secteurs d'activité au Monténégro par les autorités de Belgrade ont, de cette manière, pu être partiellement atténuées.

Grâce au soutien de plus en plus massif et résolu de ses ressortissants, le Monténégro a réussi à résister à ces pressions; à préserver ses bonnes relations interethniques et interconfessionnelles et, en plus, à offrir un abri aux dizaines de milliers de réfugiés exilés en provenance du Kosovo, tout comme il avait, les années précédentes, accueilli les réfugiés de Croatie et de Bosnie-Herzégovine (les réfugiés représentent actuellement environ 10 % de la population du Monténégro). Le Monténégro est fermement résolu à renforcer ses orientations démocratiques; à poursuivre ses efforts sur la voie des réformes et du développement économique et à coopérer pleinement avec la communauté internationale, ainsi qu'à s'intégrer dans les structures et processus européens. Il continue de résister avec succès aux divers pressions et obstacles politiques, militaires, sécuritaires et économiques imposés par la Serbie. Dans ces efforts, le Monténégro bénéficie d'une assistance et d'un appui croissants, en particulier de la part des pays développés, et notamment des États-Unis et de l'Europe. Le Monténégro participe activement au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et à d'autres processus régionaux (Adriatique-mer Ionienne, Initiative de l'Europe centrale, Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est) et élargit constamment sa coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe.

Le Monténégro a toujours fait preuve d'un haut degré de responsabilité envers ses ressortissants, sa région et les pays plus lointains, lorsque la paix et la sécurité de la région étaient en jeu.

Malgré des choix politiques diamétralement opposés en Serbie et au Monténégro, des relations très inégales entre les deux États, qui sont censées être égales aux termes de la Constitution de la République fédérale de Yougoslavie, de graves violations de la Constitution yougoslave, des tentatives constantes visant à déstabiliser le Monténégro et à chasser par la force son gouvernement démocratiquement élu, et en dépit de l'abus constant des institutions fédérales par la Serbie, le Monténégro a fait preuve de patience et adopté une approche constructive, manifestant le souhait de maintenir de bonnes relations avec la Serbie et une certaine forme de communauté d'intérêts avec elle. À cette fin, il a proposé, en août 1999, aux autorités serbes des bases pour l'instauration de nouvelles relations qui se fonderaient sur une véritable égalité entre les deux États et maintiendraient le cadre nécessaire pour que

leurs ressortissants puissent tirer profit de toutes leurs similarités culturelles et de leurs liens historiques ainsi que d'une orientation économique et d'une situation géographique communes et des avantages de processus d'intégration réussis. Ils seraient en même temps protégés contre la manipulation des institutions communes à laquelle se livrent actuellement les autorités de la République fédérale de Yougoslavie.

Les autorités serbes ne font toutefois aucun cas des initiatives et propositions du Monténégro car il est certain que les relations de domination actuelles leur conviennent davantage. Il est clair que, ni sur le plan intérieur ni sur le plan extérieur, les dirigeants serbes n'envisagent de renoncer à la politique qu'ils poursuivent, laquelle, après les quatre guerres, les souffrances immenses infligées à la population et les dégâts causés à l'économie, un isolement total sur le plan international, a entraîné un effondrement complet du pays.

Pour ces raisons, le Monténégro a décidé de refuser sa confiance à l'Administration fédérale et à ses organes et services diplomatiques, entièrement contrôlés par les autorités serbes, pour le représenter, ainsi que ses intérêts, dans d'autres pays et dans les organisations internationales. Comme il est indiqué dans notre document qui a été distribué par le Président du Conseil de sécurité des Nations Unies le 21 juin 2000, il agira en toute indépendance et par l'intermédiaire de ses représentants à ce dûment habilités.

Podgorica, 6 juillet 2000

**Appendice II à la lettre datée du 13 juillet 2000,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Monténégro : Les faits historiques

La communauté sociale et politique slave de Dioclée Slavina, comme l'appelaient les Byzantins, s'est constituée au début du VII^e siècle sur le territoire de l'ancienne province romaine de Prévalitane, à l'intérieur des frontières et sous la suzeraineté de l'Empire byzantin. En se fixant en Prévalitane et en y formant leur propre État, les Slaves ont radicalement modifié le statut et la composition démographique de cette province. La Dioclée a été fondée dans une région géographiquement et historiquement homogène qui couvre le bassin du lac de Skadar et le massif voisin. Elle devait devenir la base territoriale de toutes les étapes ultérieures de l'organisation politique et étatique des Monténégrins.

Vers la fin du Xe siècle, la Dioclée s'est vu reconnaître le statut d'État indépendant par Byzance, avec Vladimir pour premier souverain. Les habitants avaient en effet conquis leur indépendance en 1040, et la Dioclée s'était transformée en Royaume de la Zeta en 1077, ce qui a fait d'elle un des tout premiers États indépendants des Balkans.

Après la mort des premiers souverains de la dynastie, Vladimir et Vojislav, la Zeta a vu se multiplier les conflits politiques et les rivalités au sein de l'aristocratie sur la question de savoir qui devait accéder au trône, ce qui a permis à Byzance de rétablir sa domination sur elle. En 1185, la Zeta était conquise par l'État serbe de Rascie dirigé par le grand-duc Nemanja.

En incorporant dans son propre État le « Royaume de Dioclée et Dalmatie », Nemanja a pris soin de ne pas modifier le statut que le Royaume avait eu pendant sa période d'indépendance et que la tradition avait consacré. Pendant la deuxième moitié du XIV^e siècle, la Zeta est redevenue indépendante et, sous les dynasties des Balsides et des Crnojevic, a échappé à l'autorité de l'État serbe, avant de se transformer en État féodal souverain. Les Balsides ont considérablement augmenté leur territoire en menant des guerres incessantes contre leurs voisins albanais et bosniaques et contre l'aristocratie serbe, ainsi que contre Venise et l'Empire ottoman, qui devenaient eux-mêmes de plus en plus puissants.

Avec l'avènement de la dynastie des Crnojevic, la Zeta, c'est-à-dire le Monténégro – nom qui lui a été donné depuis –, s'est constituée en un État dont l'ordre social était un mélange d'éléments féodaux et d'éléments tribaux. Pendant cette période, les assauts des Turcs sont devenus plus fréquents et plus violents, le territoire de l'État monténégrin s'est rétréci et ses habitants se sont réfugiés vers le massif du Lovcen. Comme capitale de ce Monténégro diminué, Ivan Crnojevic a choisi la ville de Cetinje où il édifia un château et un monastère et qui devint la base spirituelle et politique de la lutte de libération des Monténégrins au cours des cinq siècles suivants. Pendant le règne de son fils Djuradj, en 1493, la première imprimerie des Slaves du sud s'installait à Cetinje et le premier livre des Balkans, l'*Oktoih*, sortait de ses presses en 1494. Après le bref règne de Djuradj, les Turcs ont conquis le Monténégro en 1496.

Lorsque les Turcs ont installé leur domination, ils ont annexé le Monténégro à la province de Skadar. À partir de 1513, le Monténégro a été érigé en unité administrative et territoriale distincte, dotée d'un large degré d'autonomie. L'administration locale et l'exercice de la justice étaient assurés par la population locale, et l'autorité militaire était intégralement exercée par des résidents du pays. L'autonomie du Monténégro est restée intacte jusqu'à la fin de la guerre de Candie (1645-1669), quand les Monténégrins ont recouvré leur pleine indépendance.

L'autorité sur la population et la direction du pays étaient exercées par les évêques de Cetinje, tandis que l'Assemblée générale des Monténégrins et les assemblées de chefs s'élevaient en principales autorités de l'État et que des assemblées de l'aristocratie exerçaient leur autorité à un niveau de responsabilité inférieur. En 1697, l'Assemblée des Monténégrins élut comme évêque Danilo Ier, qui fonda la dynastie des Petrovic; alors commença une lutte organisée pour l'unité politique et religieuse d'un pays fréquemment divisé par les querelles de ses nobles et par l'islamisation de sa population.

Avec le renforcement du trône de Pierre Ier Petrovic (1784-1830) qui, de l'avis général, est le plus grand personnage de l'histoire du Monténégro, le pays fit de grands progrès vers son indépendance. Une série de victoires éclatantes contre une armée turque pourtant plus puissante a permis d'éliminer toute influence turque sur le Monténégro, qui est devenu de fait un État indépendant et autonome. Sous le règne de Pierre Ier, le Monténégro a réglé un certain nombre de problèmes hérités de son passé. Pierre Ier a ainsi unifié les Monténégrins et leurs tribus. Les populations monténégrines du littoral, qui étaient sous domination autrichienne, ont vu se multiplier leurs relations avec le Monténégro et croître l'influence de celui-ci. Des lois ont été adoptées qui ont permis de tirer un trait sur l'organisation traditionnelle et tribale de la société et de jeter les bases d'un État et d'un gouvernement modernes.

Pendant les 20 années de son règne, le prince-évêque et poète Pierre II Petrovic Njegos a poursuivi l'édification d'un État monténégrin en mettant sur pied un appareil judiciaire, une administration et une armée. Ses voyages lui ont permis de rencontrer de nombreux chefs d'État et autres autorités d'Europe et, par là, de faire reconnaître le Monténégro sur le continent. Toujours grâce à Njegos, la démarcation des frontières prévue par un accord signé avec l'Autriche en 1841 a contribué à faire reconnaître implicitement le Monténégro par les grandes puissances comme un État réellement indépendant et doté d'un territoire et de frontières reconnus.

Le successeur de Njegos, le prince Danilo, était plus orienté vers l'Occident. Avec sa grande victoire militaire de Grahovac contre les Turcs en 1858, et avec la démarcation des frontières du Monténégro qui fut reconnue par les représentants des grandes puissances à la conférence de Constantinople, également en 1858, il a contribué à la reconnaissance formelle de la souveraineté du Monténégro.

En remportant ses merveilleuses victoires de Vuciji do et Fundina contre les troupes ottomanes pendant les guerres d'Orient de 1875-1878 sous le règne du prince et roi Nicolas, le Monténégro a atteint certains de ses objectifs politiques : reconnaissance internationale intégrale au Congrès de Berlin, accès à la mer par la restitution de Bar et Ulcinj, et restitution des villes de Podgorica, Niksic et Kolasin. Son territoire s'était agrandi et il se trouvait renforcé tant sur le plan économique que sur le plan démographique. À l'occasion de cette expansion, l'administration et l'armée ont fait preuve l'une et l'autre de tolérance à l'égard des populations, si bien qu'un grand nombre d'Albanais et de Musulmans sont demeurés au Monténégro, où

ils ont conservé la jouissance de leurs droits tandis que leurs dirigeants se voyaient octroyer des positions importantes dans l'administration et dans l'armée. La lutte du peuple monténégrin qui, malgré sa faiblesse numérique, a été le seul des Balkans à résister à travers les siècles à l'Empire ottoman et à préserver sa liberté et son autonomie, lui a valu la sympathie et l'appui de l'Europe tout entière. Pour cette raison parmi d'autres, le Monténégro a pu s'ériger en royaume en 1910.

Le Monténégro a pris part à la Première Guerre mondiale dès sa déclaration, du côté de la Serbie et des puissances de l'Entente. Après la capitulation de l'Autriche-Hongrie en 1916, le roi Nicolas Petrovic et son gouvernement se sont exilés en Italie, puis en France, où ils n'ont réussi ni à se faire admettre dans les négociations et les conférences de paix ni à faire accepter leur projet d'État fédéral et d'unification des peuples slaves du sud sur un pied d'égalité. En 1918, le Monténégro était annexé par la Serbie et perdait son statut d'État, son armée et sa dynastie. Bien qu'il eût à titre d'allié fait partie des vainqueurs de la guerre, le Monténégro a perdu sa bataille contre les desseins et les intérêts de la Serbie et de certaines grandes puissances, avec pour résultat qu'après 10 siècles d'histoire son nom disparaissait pour la première fois de la carte politique de l'Europe.

Pendant la période qui suivit, les espoirs de développement économique et de transformation globale de la société monténégrine ont été déçus, et le Monténégro est resté la région la moins développée du Royaume de Yougoslavie. Par des mesures dictatoriales et des interventions brutales et parfois sanglantes, le régime s'est efforcé de réprimer les manifestations d'insatisfaction à l'égard de la situation économique, politique et nationale et de la situation des droits de l'homme au Monténégro.

Dès le début de la Deuxième Guerre mondiale, le Royaume de Yougoslavie s'est effondré face au déferlement de l'Italie et de l'Allemagne fascistes. Les Monténégrins ont manifesté leur amour traditionnel de la liberté en lançant le 13 juillet 1941 une rébellion nationale contre l'occupant italien qui, par son ampleur et sa cohésion, représente un exemple unique de soulèvement de ce genre en Europe et a fortement contribué à la lutte antifasciste en Yougoslavie. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, le mouvement antifasciste a rendu son statut d'État au Monténégro. Celui-ci est en effet devenu l'une des six républiques égales d'une nouvelle fédération yougoslave.

Depuis 1992, le Monténégro fait partie, avec la Serbie, de la communauté fédérale de la République fédérale de Yougoslavie.

Notes

- Le nom de Dioclée est celui d'une ville romaine proche de Podgorica et renvoie à la tribu illyrienne des Declati.
- À la fin du XII^e siècle, l'État a pris le nom de Zeta, dérivé d'un mot slave désignant les moissonneurs venu du pays d'origine des Slaves, Polablja en Allemagne orientale.
- Le Monténégro (le « mont Noir ») doit son nom à la couleur des forêts qui couvrent le massif du Lovcen où s'était replié l'État, dans la ville de Cetinje.